Mod'op EV03 - Créer ou modifier un acte NGAP dans la Nomenclature

Durée d'intervention : 5 minutes

Préambule :

Ce mode opératoire décrit la manière de :
- créer un acte NGAP inexistant dans ExpressVitale ;
- modifier le tarif « sécu » d'un acte existant ;

Gestes opérationnels :

ExpressVitale - Créer ou modifier un acte NGAP dans la Nomenclature

1. Ouvrir ExpressVitale avec votre code CPS ou votre identifiant / mot de passe
2. Cliquer sur votre nom en haut à gauche de l'écran
3. Cliquer sur Paramètres puis sur Modèles
4. Ouvrir un modèle existant en double cliquant dessus ou cliquer sur le + en haut à droite

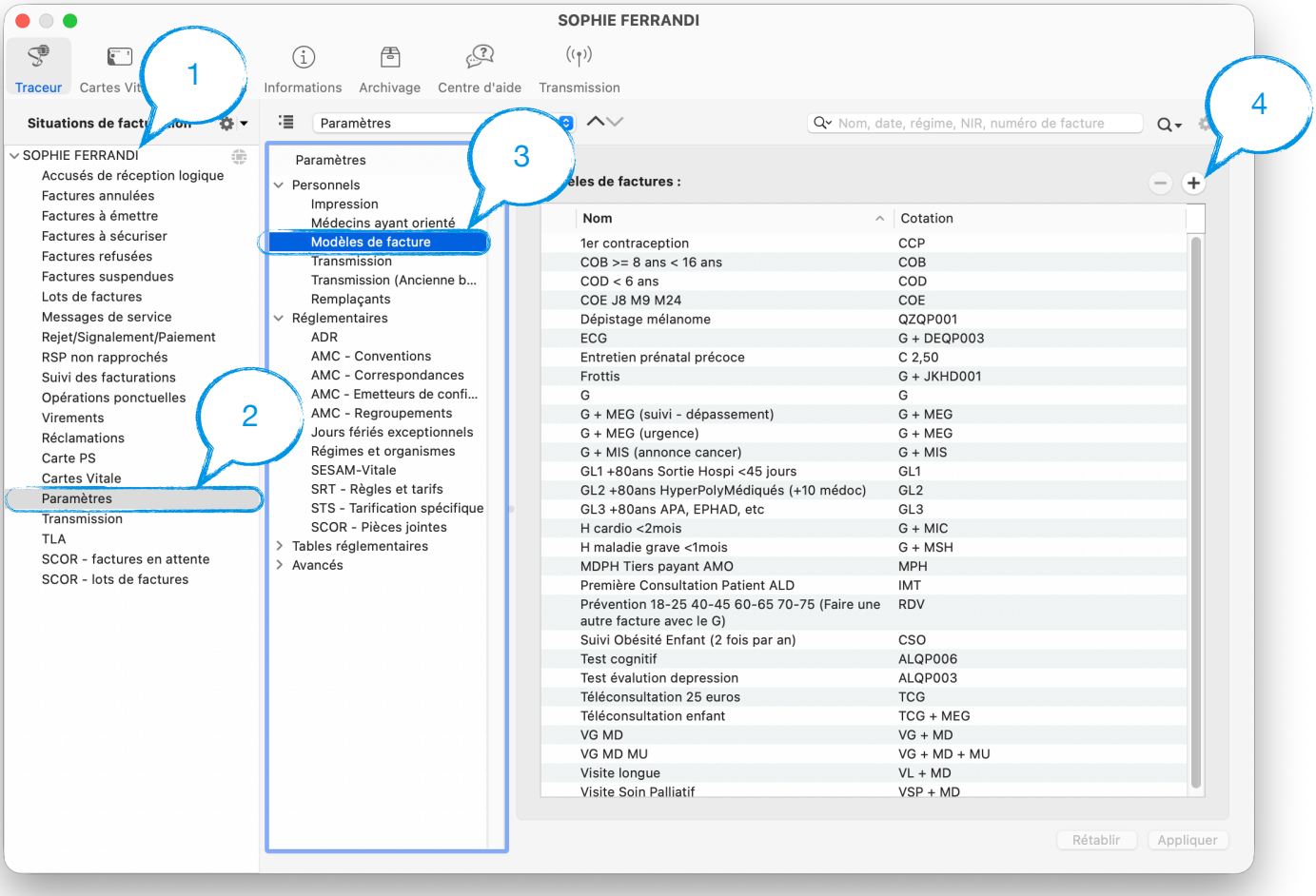

5. Dans la fenêtre qui s'ouvre, cliquez sur Paramètres.

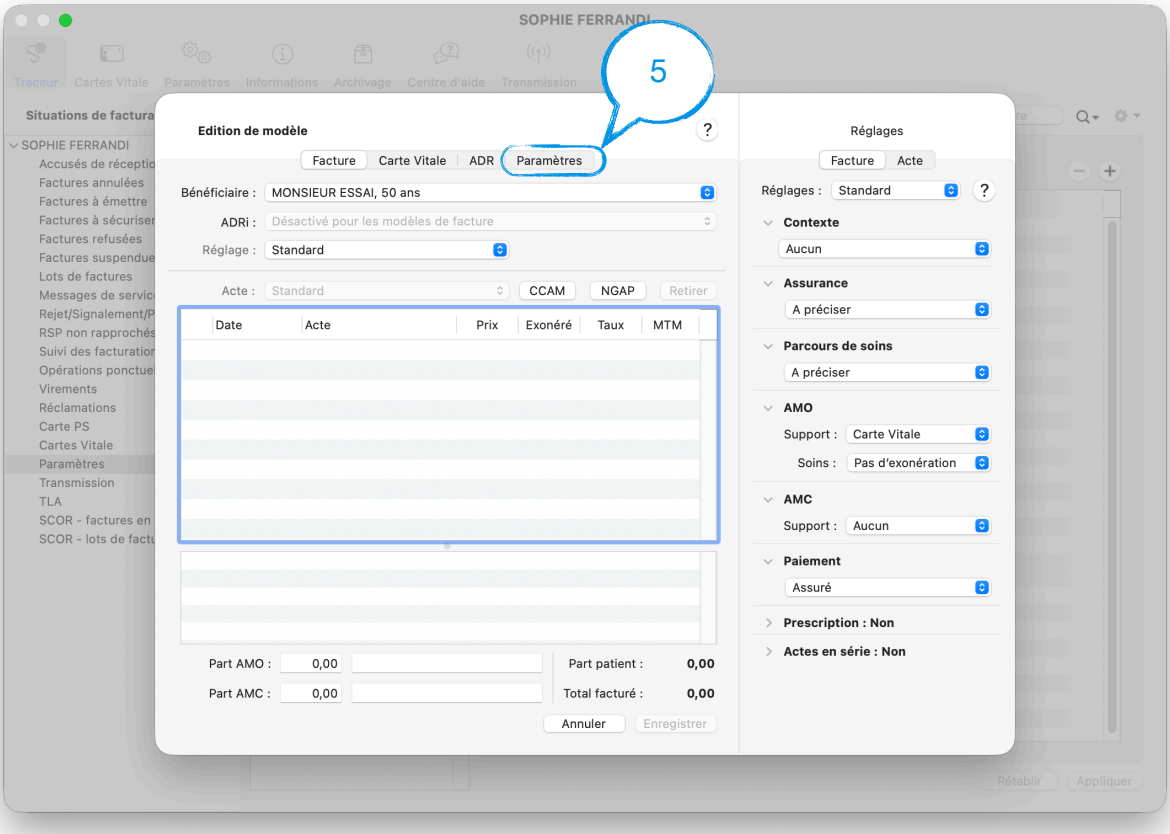

6. Cliquez ensuite sur Nomenclature. Si votre acte figure déjà la liste, vous pouvez le modifier en double-cliquant dessus . Sinon, cliquer sur le + en bas à droite de la fenêtre.

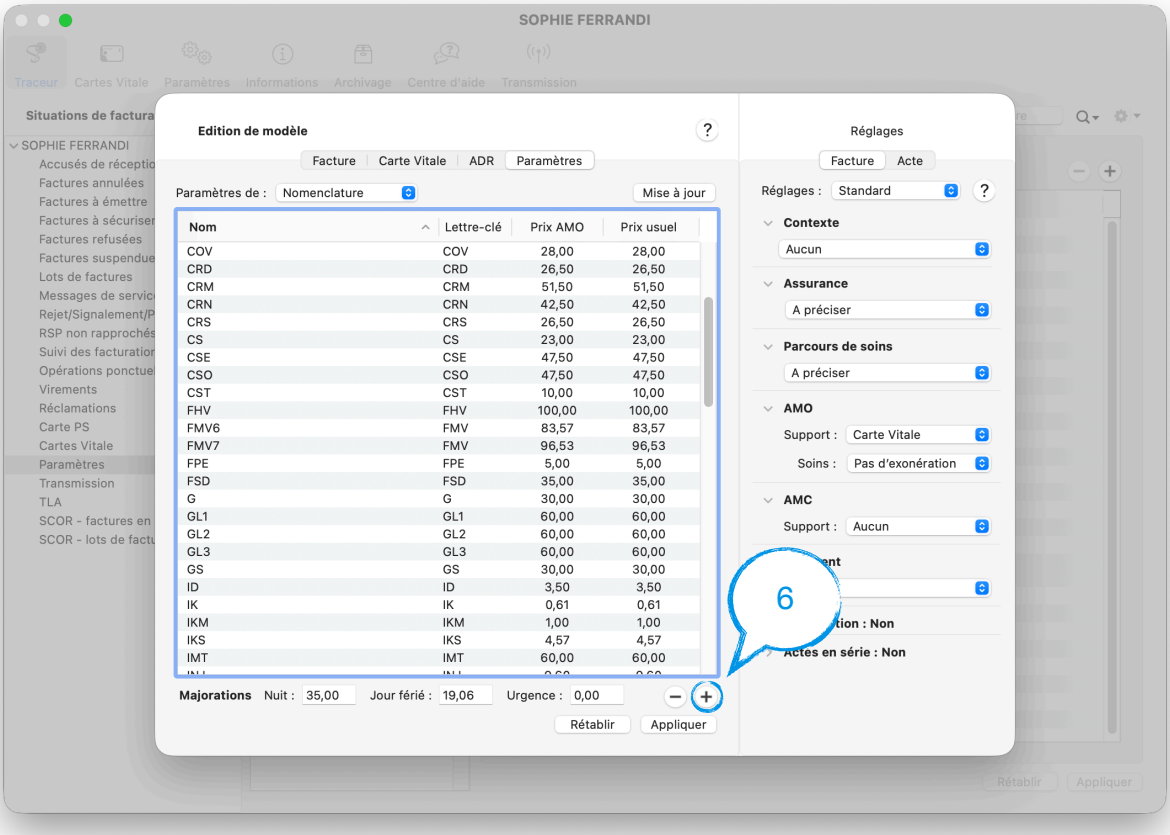

En général, le Nom et l'acte (7) et identique au code l'acte NGAP (8) mais si vous souhaitez le nommer autrement vous avez tout loisir de le faire. Le prix AMO (9) est le tarif opposable. Enfin, le prix usuel (10) est le tarif que vous appliquez (avec tact et mesure ;-)

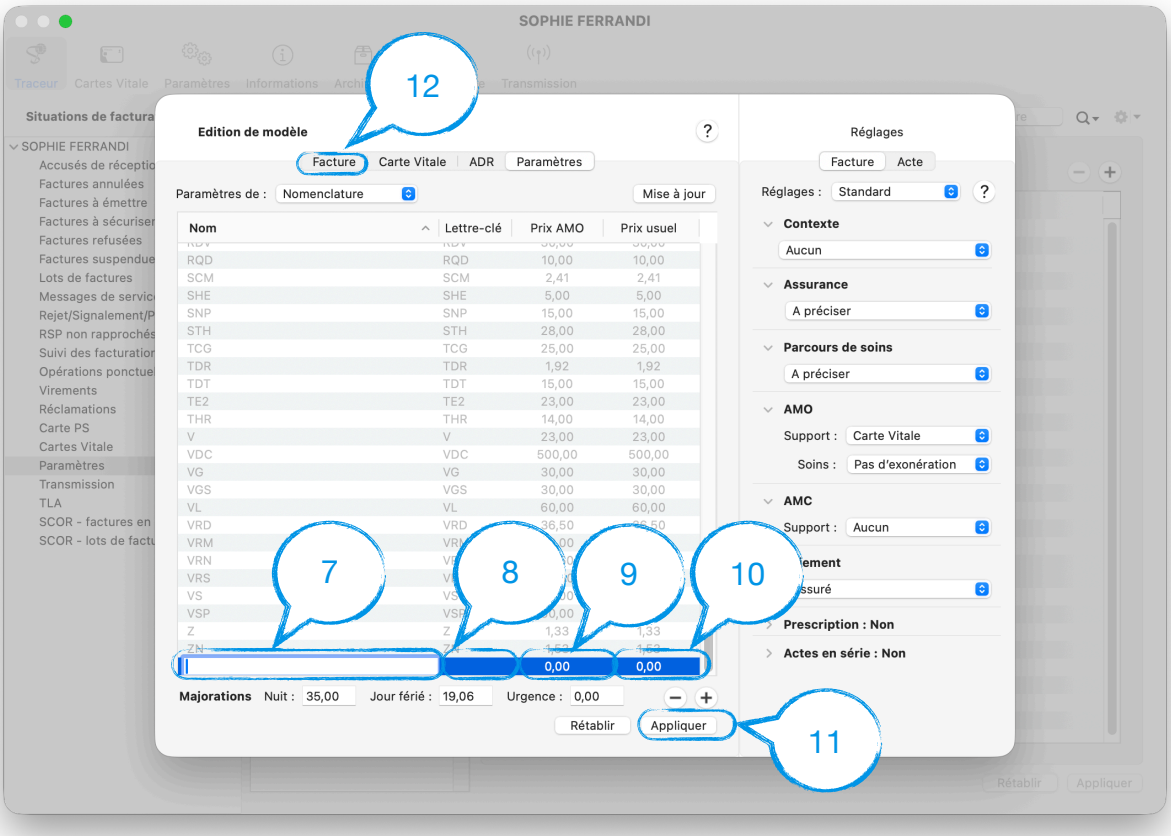

Pour sortir de cette fenêtre, cliquez sur Facture (12) puis sur Annuler.

Fin de l'intervention